



REGLEMENT TRAIL DU CURCUMA

ARTICLE 1: ORGANISATION

Dans le cadre du Safran en fête 2012 la Maison des Associations (MDA), la Ville de Saint-Joseph et l'ACSJ organise avec le concours de ses partenaires associatifs CASE Plaine des-Grègues, AAA USRIF, les FANGOURINS, ASCL BEZAVES la course pédestre intitulée «TRAIL DU CURCUMA » le samedi 10 novembre 2012, de 13h00 à 18h00, à Saint-Joseph.

ARTICLE 2: PARCOURS

Cette épreuve d'une distance de 23,38 km environ (1323 m de dénivelé positif) relie le stade Raphaël BABET au stade de football de la Plaine des Grègues en passant par la boucle des MARGOSIERS.

ARTICLE 3: PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs et valides. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription sa licence (FFA ou FFTri) à jour à la date de l'événement.

Pour les coureurs non licenciés, un certificat médical datant de moins de 3 mois au 10/11/2012 et précisant l'aptitude à la pratique de la course à pied (ou sa photocopie) devra être fourni aux organisateurs lors de son inscription et ceci conformément à la loi (art.11 et 6 de la loi N°99-223 du 23 mars 1999) relative à la protection des sportifs et de la lutte contre le dopage.

Tout concurrent ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Cette course figure au calendrier départemental des courses hors stade.

ARTICLE 4: RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès d'une compagnie d'assurance en l'occurrence : A.I.A.C. Courtage.

ARTICLE 5: PRIX DE L'INSCRIPTION

20 euros pour les licenciés

25 euros pour les non licenciés

Le prix de l'inscription comprend la participation effective à la course, les ravitaillements sur le trajet, un tee-shirt, un

numéro de dossard, un sandwich, une boisson.

ARTICLE 6: CATEGORIE

Les concurrents hommes et femmes, seront classés individuellement par catégorie d'âge, à savoir : Junior, Espoir, Senior, Vétéran

Junior : 18/19 ans

Espoir : 20 à 22 ans

Senior : 23 à 39 ans

Vétéran 1 : 40 à 49 ans

Vétéran 2 : 50 à 59 ans

Vétéran 3 : 60 à 69 ans +

En cas d'ex-aequo, la récompense reviendra au plus âgé.

ARTICLE 7: PRE-INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire du lundi 1er octobre au mardi 30 octobre 2012 par courrier postal au 354 rue Raphaël BABET 974 80 Saint-Joseph, sur place au siège-social de la MDA (près de la croix Jubilé à Saint-Joseph) ou en ligne sur le site Internet réservé aux inscriptions de la course dont l'adresse figure sur l'affiche officielle de la course.

Les inscriptions devront se faire prioritairement par le biais du site Internet mis en service pour cette occasion.

Par courrier le bulletin d'inscription devra être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la M.D.A., du certificat médical ou de sa copie certifiée conforme ou de la photocopie de la licence 2012/2013, au plus tard le mardi 30 octobre 2012 cachet de la poste faisant foi à : M.D.A. - 354, rue Raphaël BABET – 974 80 Saint-Joseph.

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur place au siège-social de la M.D.A.

Le nombre d'inscrit est limité.

ARTICLE 8: DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait le jour de la course avant le départ dans l'enceinte du stade Raphaël BABET de 9H00 à 11H30 sur présentation d'une pièce d'identité, d'un certificat médical pour les non licenciés et de la licence FFA ou FFTri à jour pour les licenciés.

Les concurrents doivent porter le dossard épinglé sur le devant (tee-shirt ou débardeur) de façon à être visible par tous. L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraîne la disqualification du concurrent. Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figurera pas au classement qui sera établi à l'issue de la course.

ARTICLE 9: DEROULEMENT DE LA COURSE

- de 9h00 à 11h30 : retrait des dossards sur le stade Raphaël BABET

- 12 h 30 Briefing au stade

- 13h00 Départ de la course

- Arrivée sur le champ de foire de la fête à la Plaine des Grègues
- 19h30 Remise des récompenses sur le podium du Safran en fête
- 18h00 et 20h00 Rapatriement des coureurs en bus sur le parking du stade Raphaël BABET

L'heure de passage (= barrière horaire) au 2^{ème} point de ravitaillement (Fin Chemin Pépin- Chemin Louis PAYET) est fixée à 15h00.

L'heure de passage au 3^{ème} point de ravitaillement (Boucle des MARGOSIERS- Bifurcation Chemin la forêt) est fixée à 17h00.

ARTICLE 10: ABANDON

En cas d'abandon volontaire ou sur décision d'un médecin de la course, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche ou à défaut au poste de ravitaillement.

ARTICLE 11: RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements se font aux 5^{ème}km, 9^{ème}km, 15 km et à l'arrivée. Il est interdit de se faire ravitailler en dehors de ces points.

Ces postes seront pourvus d'eau, de sucre, de fruits secs, oranges, sel et autres...

Les ravitaillements sauvages ne sont pas autorisés. Chaque concurrent doit assurer son autonomie en eau et en énergie entre les points de ravitaillement.

5 ravitaillements :

- 1) Fin chemin Pépin-Chemin Louis PAYET
- 2) Chemin Terminus-Accès boucle des MARGOSIERS
- 3) Boucle des MARGOSIERS-Bifurcation chemin de la forêt
- 4) RD32-Arrivée champ de foire

ARTICLE 12: EPONGEAGE

Des postes d'épongeage sont placés aux endroits suivants :

3 postes d'épongeage :

- 1) Fin pente mangue- Chemin des Joncques
- 2) Terrain de pétanque
- 3) Limitation ONF

ARTICLE 13: BALISAGE

Le balisage du parcours est constitué majoritairement par un marquage au sol effectué par bombe traçante biodégradable. Ce marquage sera renforcé par des panneaux fléchés de couleur, ainsi que par des rubalises rouge et blanche, permettant un repérage aisé et immédiat. Ces accessoires sont enlevés immédiatement après la course.

Un balisage minimal au sol est mis en place environ trois semaines avant l'épreuve, afin de faciliter les reconnaissances. Il est renforcé le jour de la course, notamment dans les passages délicats.

Le balisage a été étudié pour la sécurité optimale des concurrents. Son respect est obligatoire.

ARTICLE 14: NOMBRE ET MISSION DES SIGNALEURS

Des bénévoles postés tout le long du parcours assureront le passage des coureurs (surtout les premiers pour éviter toute réclamation éventuelle). De plus, ils seront chargés de rapporter toute irrégularité ou difficulté d'un coureur au QG.

ARTICLE 15: RECLAMATION

Toutes les réclamations doivent être faites par écrit au Directeur de course par un référent de club ou le coureur 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont examinées immédiatement par une Commission Technique composée du Directeur de course, du juge arbitre et du directeur de la M.D.A.

ARTICLE 16: SECURITE

ALINEA 1: L'équipe médicale mis en place par l'organisation (médecin, ambulance...) jugera de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis "hors-course" immédiatement.

ALINEA 2: L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de l'annuler en cours ou de modifier les barrières horaires si les conditions climatiques sont de nature à mettre en péril les participants.

ALINEA 3: Par mesure de sécurité, seuls les véhicules de l'organisation peuvent suivre la course sur les parties carrossables. Tout coureur qui se fait suivre par un véhicule est pénalisé.

ALINEA 4: Toute dégradation des balisages de sentiers et chemins ou du matériel mis à disposition des concurrents sera disqualifiant.

ALINEA 5: Tout concurrent proférant des menaces, insultes ou provoquant une agression physique à l'encontre de tout membre de l'organisation, d'un agent du Parc National ou de l'ONF, d'un autre concurrent ou de tout spectateur sera disqualifié.

ALINEA 6: Tout concurrent décidant de continuer l'épreuve malgré, ou dès la mise hors course quel qu'en soit le motif, ne dépendra plus de l'organisation et n'est plus assuré par l'organisation.

ALINEA 7: La responsabilité de l'organisation sera levée pour tout incident survenant après le passage de l'équipe balai ou le non-respect du règlement, le concurrent continuant à ses risques et périls.

ALINEA 8: En cas d'intempéries ou incidences 48h avant la course, l'organisation se réserve le droit d'adapter le parcours ou de modifier la date de la course. Le report se fera dans les 3 mois à partir de la date duquel la course initiale a été annulée. En cas de report de la course, les coureurs inscrits sur le registre seront prioritaires. En cas d'indisponibilité du coureur à la date du report, celui-ci ne pourra pas réclamer un remboursement des frais d'inscription (coût d'organisation déjà engagé).

ALINEA 9: Aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la cause, après le départ.

En cas d'annulation d'inscription par le concurrent, aucun remboursement ne sera effectué à partir de la date de clôture d'inscription, quel que soit le motif invoqué (même blessure avec certificat médical).

Le remboursement de l'inscription en cas de problème de santé ne pourra se faire avant cette date que si le certificat médical portant mention inapte à la pratique de la course de montagne a été reçu avant la clôture des inscriptions. Le montant du remboursement est égal à la somme versée moins 10€ en raison des frais de dossier.

ALINEA 10 : Le transport du concurrent par un véhicule quel qu'il soit est un motif de mise hors course.

ALINEA 11 : Le pointage en dehors des délais fixés est motif de mise hors course.

ALINEA 12 : La course effectuée en dehors du tracé et balisage, l'utilisation de raccourcis (donc de dégradation des espaces non prévus dans le parcours) est motif de mise hors course.

ALINEA 13 : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ALINEA 14 : Deux numéros de téléphone d'urgence sont inscrits derrière chaque dossard, il est donc conseillé au coureur de se munir d'un portable.

ALINEA 15 : Chaque coureur devra porter assistance à toute personne en danger et il se doit de signaler au plus vite au poste de ravitaillement ou au poste de secours ou aux organisateurs le plus proche un coureur en difficulté.

ARTICLE 17: ENVIRONNEMENT

ALINEA 1 : Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement et d'épongeage dans des contenants prévu à cet effet. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera disqualifié.

ALINEA 2 : L'inscription du concurrent l'engage à respecter la réglementation de l'ONF, du Parc National relative à la zone ONF et Parc National qui sera traversé en partie par la course, concernant les déchets (ne pas abandonner ses déchets même biodégradable), le feu (ne pas allumer de feux), le bruit, le respect de la faune et de la flore.

ARTICLE 18: DROIT A L'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celle-ci.

ARTICLE 19: POSTE DE COORDINATION

Le poste de coordination sera le poste de sécurité situé sur le champ de foire du Safran en fête.

ARTICLE 20: RESULTAT ET RECOMPENSES

La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu le jour même à partir de 19h30 sur le podium du Safran en fête.

Tous les concurrents ayant franchis la ligne d'arrivée recevront : le tee-shirt de la course (ou à la remise des dossards), une boisson et un sandwich, 100 grammes de curcuma.

Les primes seront accordées au temps scratch.

Les 5 premiers hommes : 300€, 200€, 150€, 100€, 50€

Les 5 premières femmes : 300€, 200€, 150€, 100€, 50€

Une coupe sera attribuée à chaque vainqueur par catégorie ou groupe (licencié et non licencié confondus).

Médailles pour le 2^{ème} et le 3^{ème}.

Un trophée à part distinguera le 1^{er} coureur homme arrivé et un autre la 1^{ère} coureuse femme arrivée.

Vous souhaitant une excellente et agréable course !

Les organisateurs